

## RÈGLEMENT DU PROGRAMME

### *PROSPECTIVE RESEARCH FOR BRUSSELS*

Point de contact :

Emmanuelle Pottier, conseillère scientifique

[epottier@innoviris.brussels](mailto:epottier@innoviris.brussels)

Tel : 02.600.50.14.

## SOMMAIRE

1.	Programme.....	4
1.1.	Objectifs.....	4
1.2.	Bénéficiaires.....	4
1.3.	Montage des projets <i>Prospective Research</i> .....	5
1.4.	Cadre du programme.....	6
1.4.1.	Philosophie du programme .....	6
	Définition des catégories d’objets de recherche .....	6
	Tous les projets doivent :.....	7
	• Mobiliser un dispositif participatif. ....	7
	• Éclairer l’action publique et nourrir le débat politique par un ensemble de recommandations.....	7
	Différentes approches théoriques et méthodologiques de recherche sur les possibles peuvent être mobilisées. ....	8
	• Les recherches PRB peuvent s’inscrire dans une sociologie des manières de voir le possible et l’avenir. ....	8
	- Par une enquête sur les alternatives.....	8
	- Par une enquête sur les projections et l’accès aux possibilités : .....	9
	• Les recherches PRB peuvent mobiliser une méthode relevant de la prospective...	9
1.4.2.	Thématiques du programme PRB.....	10
1.4.3.	Recherches et innovations responsables. ....	11
2.	Modalités du Programme PRB. ....	11
2.1.	Introduction auprès d’Innoviris .....	11
2.2.	Déroulement et Procédure d’évaluation.....	12
2.2.1.	Analyse de la recevabilité.....	12
2.2.2.	Evaluation par un comité d’évaluation des propositions recevables .....	13
2.3.	Décision d’octroi .....	14
2.4.	Durée et déroulement des projets .....	14
2.5.	Montant du financement.....	14
2.6.	Règlement Général sur la Protection des Données.....	15
3.	Calendrier de l’appel .....	15
4.	Suivi des projets sélectionnés .....	15
	A 9 mois : comité de suivi .....	16
	A 18 mois : évaluation à mi-parcours .....	16

A 27 mois : comité de suivi .....	16
A 36 mois : rapport final .....	17
A 72 mois : Rapport ex-post.....	17
5. Conflit d'intérêts.....	17
6. Formulaire et informations.....	17

# 1. PROGRAMME

## 1.1. OBJECTIFS

Avec le programme *Prospective Research*, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite financer des projets de recherche répondant aux exigences suivantes : soutenir la création de connaissances universitaires nouvelles, portant sur des problèmes de société qui touchent la Région de Bruxelles-Capitale, et qui permettent de penser des alternatives au système en place. L'objectif de cet appel est d'aider la Région bruxelloise à s'orienter dans la nébuleuse d'incertitudes et de controverses qui traversent et composent nos sociétés, en particulier dans les périodes de crise ou de transition comme celle d'aujourd'hui, et à prendre des décisions les plus éclairées possibles pour faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux présents et à venir. De fait, il n'est pas exagéré d'observer que les politiques publiques ont des mécanismes d'information et de décision mieux adaptés au court terme qu'au moyen et au long terme. Or, la réponse aux défis régionaux doit sortir de ces logiques, pouvoir anticiper les crises, et recourir à une plus grande mise en débat. Pour que ce débat ait du sens, il doit pouvoir embrasser la complexité bruxelloise, penser le temps plus long et se baser sur des connaissances fondées empiriquement et scientifiquement. Aussi, pour que cette connaissance puisse éclairer les institutions publiques et nourrir le débat politique, un travail de vulgarisation et de diffusion est également nécessaire.

Le cadre du programme *Prospective Research* est pensé pour répondre au mieux à l'ensemble de ces besoins.

Le programme s'adresse aussi bien aux sciences humaines qu'aux sciences exactes ou appliquées. Les projets doivent accorder une attention suffisante à une valorisation de la recherche, axée sur la politique et la société.

Les projets proposés doivent prendre en compte la complexité urbaine de la société bruxelloise ainsi que ses objectifs de transition environnementale, sociale et économique. Le développement de l'approche prospective et sur les possibles dans les projets de recherche est l'une des mesures du Plan Régional pour l'Innovation<sup>1</sup> de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 1.2. BÉNÉFICIAIRES

*Prospective Research* s'adresse aux organismes de recherche ayant au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Le point 16. ff<sup>2</sup> de l'Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2022/C 414/01) définit les organismes de recherche comme suit : « une entité (telle qu'une université ou un institut de recherche, une agence de transfert de technologies, un intermédiaire en innovation, une entité collaborative réelle ou virtuelle axée sur la recherche), quel que soit son statut légal (de droit public ou de droit privé) ou son mode de financement, dont l'objectif premier est d'exercer, en toute indépendance, des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, ou de diffuser largement les résultats de ces activités au moyen d'un enseignement, de publications ou de transferts de connaissances. ». Les

<sup>1</sup> [https://innoviris.brussels/sites/default/files/documents/innoviris\\_plan\\_regional\\_innovation\\_pri\\_digital\\_fr.pdf](https://innoviris.brussels/sites/default/files/documents/innoviris_plan_regional_innovation_pri_digital_fr.pdf)

<sup>2</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C\\_.2022.414.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2022%3A414%3AFULL](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2022.414.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2022%3A414%3AFULL)

demandeurs éligibles sont les entités répondant à cette définition et ayant au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Si le demandeur n'est pas une université, une haute école ou un centre de recherche collectif, la qualification d'organisme de recherche doit être attestée par le « formulaire de qualification d'organisme de recherche » approprié (disponible dans la boîte à outil du programme Prospective Research sur le site d'Innoviris). Ce formulaire ne doit être soumis à Innoviris qu'une seule fois par année civile. Il incombe aux demandeurs et/ou bénéficiaires d'informer Innoviris de tout changement substantiel dans les informations renseignées dans le formulaire et qui seraient de nature à modifier cette qualification. Innoviris se réserve également le droit d'examiner le statut de tout demandeur (université, hautes écoles, centre de recherche collectif ou autre organisme de recherche) pendant la phase de recevabilité s'il existe des doutes quant à la qualification d'organisme de recherche. Cela peut se faire en fournissant au demandeur un « formulaire de qualification d'organisme de recherche » qui doit être intégralement rempli et retourné à Innoviris.

### 1.3. MONTAGE DES PROJETS *PROSPECTIVE RESEARCH*

Le projet peut émaner d'un chercheur individuel ou, de préférence, de plusieurs chercheurs et/ou groupes de recherche pluridisciplinaires<sup>3</sup> qui collaborent sur un projet de recherche, afin de garantir les possibilités d'une analyse systémique et intersectoriel de l'objet de recherche. En cas de soumission par un consortium de groupes de recherche, il convient d'identifier un promoteur-coordonateur. Par défaut, le promoteur de l'unité de recherche citée en premier sera considéré comme le coordinateur. Celui-ci est responsable de la gestion scientifique et administrative du projet. Un ou plusieurs co-promoteurs peuvent être désignés, en plus du promoteur-coordonateur. Chaque promoteur est responsable de l'encadrement du (des) chercheur(s).

#### **Attention :**

Un promoteur ne peut être impliqué dans plus de deux projets introduits dans le cadre de cet appel.

Dans le cas d'un projet soumis par un chercheur individuel, le projet doit présenter la façon dont il travaillera avec un ensemble d'acteurs concernés par l'objet de recherche, et lesquels, afin de s'assurer du caractère systémique, pluridisciplinaire et intersectoriel de son approche.

Les ressources allouées au projet devront être en adéquation avec le programme et les objectifs poursuivis.

---

<sup>3</sup> Par « pluridisciplinaires », il est entendu relevant de différentes disciplines académiques (par ex, sociologie, économie, démographie, anthropologie, etc.) complémentaires pertinentes pour assurer une analyse de l'objet de recherche dans ses différentes dimensions.

## 1.4. CADRE DU PROGRAMME

### 1.4.1. Philosophie du programme

Les propositions de projets ne peuvent être soumises qu'en respect de la philosophie du programme suivante.

*Prospective Research* est un programme de recherche dédié à l'analyse critique et la production de connaissances sur les défis sociaux, économiques et environnementaux de notre temps, en vue de permettre aux acteurs régionaux de regarder la réalité d'une autre manière, du point de vue de ses possibilités, pas seulement de ses problèmes, et de nourrir ainsi le débat politique, de préparer la Région de Bruxelles-Capitale à y faire face.

Le programme PRB permet d'articuler par l'analyse deux dimensions du fonctionnement de la société :

- D'une part, des institutions bruxelloises qui ont pour rôle de faire tenir la réalité de leur territoire, en étant éclairées sur les besoins fondamentaux de ses acteurs, pour ainsi faire face à ces besoins et aux demandes de changement qui peuvent en émaner, intégrant les critiques envers un ordre social susceptible à la fois de les admettre et de les résorber<sup>4</sup>.
- D'autre part, une société bruxelloise plurielle, composite, dont il est essentiel de pouvoir penser le changement à partir d'une compréhension empirique précise de son fonctionnement, des différentes pratiques, des tensions et des verrouillages inhérents aux situations actuelles et à l'ordre établi.

Ce sont les raisons pour lesquelles le programme PRB ne finance pas des études contractuelles portant seulement sur un état des lieux de la réalité sociale pour la Région bruxelloise ni la réalisation de plans stratégiques régionaux. À l'inverse, il est un dispositif scientifique de prise de hauteur sans pour autant verser dans l'abstraction, la théorie, l'utopie. Par un travail rigoureux d'analyse critique de nos institutions et du fonctionnement de notre société, *Prospective Research for Brussels* entend en effet nous éclairer sur des alternatives transformatrices possibles ou déjà-là en germe et qui permettraient de concevoir un avenir plus juste, robuste et harmonieux.

#### Définition des catégories d'objets de recherche

Le programme PRB soutient les objectifs de la Région bruxelloise, à savoir « la Région de Bruxelles-Capitale élabore des stratégies et définit des priorités politiques afin de promouvoir un développement harmonieux et durable de la région. Ces stratégies visent à améliorer la qualité de vie des habitants, à favoriser l'innovation, à renforcer la cohésion sociale et à préserver l'environnement »<sup>5</sup>. Le programme PRB s'ancre dans ses principes normatifs de développement harmonieux, durables et justes de la Région bruxelloise. PRB a pour objectif de rendre compte des **alternatives à la fois possibles et plausibles aux situations présentes** pour concevoir des futurs plus désirables que ceux qui sont anticipés ou prévus par des méthodes exclusivement quantitatives

Les projets de recherche doivent analyser un phénomène social qui pose problème ou fait controverse et qui affecte profondément la société bruxelloise en l'envisageant sous l'angle des possibilités

---

4 Boltanski L., 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard « NRF Essais ».

5 <https://be.brussels/fr/propos-de-la-region/valeurs-budget-et-strategie/strategie-et-priorites-politiques>

d'émancipation qu'il contient, de ses capacités d'inclusivité, d'égalité de droits et de chances, de solidarités sociales et économiques, de justice, de développement environnemental et territorial plus harmonieux. Les zones d'ombre, les tensions, les impasses, les impensés, les conflits, sont autant d'indices permettant d'identifier un objet de recherche pour cet appel. Ces objets (dispositifs, collectifs, organisations sociales, ordre socio-politique et économique, événements critiques, phénomène social et/ou environnemental, ...) doivent avoir un lien avec les domaines d'innovation Stratégique (DIS<sup>6</sup>) du Plan Régional pour l'Innovation (PRI<sup>7</sup>) et/ou avec les compétences régionales. Ces objets de recherche pourront ainsi concerner les besoins fondamentaux de la société bruxelloise, comme ceux relatifs au travail, au logement, à l'emploi, à l'espace, à la mobilité, à l'économie, à l'environnement, mais aussi à la santé, à la culture, à l'action sociale, etc., si ces derniers font parties des « domaines d'innovation stratégique ». Ces objets doivent permettre un approfondissement de droits plus concrets, intégrateurs pour la population, et toucher aux questions de soutenabilité environnementale.

L'approche mobilisée dans les projets devra être réfléchi sur un temps moyen et éventuellement un temps long. Elle devra permettre d'ouvrir le jeu, de sortir des sentiers battus, de mettre en débat les habitudes et les dénégations.

Recherche scientifique, approches sur les possibles et les alternatives, et valorisation régionale via l'éclairage des acteurs publics doivent être pensées conjointement.

Tous les projets doivent :

- *Mobiliser un dispositif participatif.*

La recherche doit permettre de mobiliser les réseaux d'acteurs concernés pour assurer une méthodologie participative. La participation des acteurs à l'enquête est un critère d'évaluation du projet, incluant les professionnels, parties prenantes, bénévoles, usagers. Le dispositif méthodologique devra tenir compte de cette pluralité d'acteurs pour s'assurer que seront pris en compte et mieux identifier les besoins des Bruxellois, penser l'élaboration de politiques publiques plus spécifiques, et éviter les problèmes « d'efficacité indifférente »<sup>8</sup> qui peuvent caractériser les services publics. Le protocole d'enquête devra faire la démonstration de la mobilisation des différents acteurs bruxellois, en particulier celles et ceux qui sont moins visibles dans l'espace public.

- *Éclairer l'action publique et nourrir le débat politique par un ensemble de recommandations.*

L'objectif du programme PRB est d'éclairer l'action publique et de nourrir le débat politique. Les recommandations auront soin de mettre au jour les enjeux clés de développement de la société

---

<sup>6</sup> Six domaines d'innovation stratégique ont été identifiés en région bruxelloise. Un domaine transversal : Technologies & services numériques avancés. Et 5 domaines thématiques : Climat : Bâti & Infrastructures résilients ; Utilisation optimale des ressources ; Flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain ; Santé & Soins personnalisés et intégrés ; Innovation sociale, innovation publique et inclusion sociale.

<sup>7</sup> <https://innoviris.brussels/fr/plan-regional-innovation>

<sup>8</sup> Juan M., Laville J-L, Subirats J., 2020, Du social business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale, Editions Erès. Où la logique bureaucratique confond souvent égalité de traitement et absence de pouvoir discrétionnaire avec homogénéisation et dépersonnalisation, plutôt que de prendre en compte la diversité, de personnaliser le traitement et d'aborder la situation davantage à partir du problème lui-même (p.317)

bruxelloise, d'identifier les leviers à actionner, les mesures à mettre en place, les politiques à modifier tenant compte des caractères composites et intersectoriels des vies bruxelloises, en fonction des différentes alternatives ou des futurs possibles identifiés. Ses recommandations devront être traduites de façon à aider les acteurs régionaux à se préparer à faire face aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux. L'animation du débat public lié au projet doit se construire dès le début de la recherche et se poursuivre tout son long.

Les équipes de recherche devront présenter les perspectives de mise de la recherche dans l'espace public qu'elles envisagent et comment elles procéderont pour nourrir le débat politique. **Trois mois complémentaires (en plus des trois années de recherche)** seront octroyés au projet pour qu'il investisse massivement l'ensemble des canaux médiatiques (télévisions régionales, périodiques, radios, etc.) en parallèle d'un événement de valorisation marquant (exposition, publication d'un ouvrage, podcast, etc.). Toutes les formes et tous les supports de communication qui soutiennent la visibilisation de la recherche dans l'espace public peuvent être envisagés.

[Différentes approches théoriques et méthodologiques de recherche sur les possibles peuvent être mobilisées.](#)

Quelle que soit la méthode de recherche sur les possibles retenue, les propositions soumises doivent commencer par faire la démonstration de leur objet de recherche en tant que problème de société (v. objets de recherche ci-dessus), de sa pertinence, importance et singularité à Bruxelles. Cette démonstration s'accompagne d'un état de l'art raisonné et d'un travail de problématisation, ainsi que d'un terrain de recherche et d'un protocole d'enquêtes solide.

Les équipes de recherche pourront ensuite choisir quelle méthode de recherche sur les possibles elles souhaitent investir : soit relevant d'une sociologie permettant de voir le possible et l'avenir ; soit mobilisant une approche prospective ou des *future studies*. Dans tous les cas, le choix de la méthode devra être justifié au regard des objectifs et des besoins de la recherche.

- [Les recherches PRB peuvent s'inscrire dans une sociologie des manières de voir le possible et l'avenir.](#)

La recherche pourra investir une des deux manières d'appréhender le possible et de voir l'avenir présentée ici<sup>9</sup>.

- [Par une enquête sur les alternatives](#) : la recherche empirique se focalisera sur des cas concrets, pour travailler à partir de la plus profonde compréhension du présent. Elle s'ancrera dans un diagnostic territorial identifiant les expériences démocratiques, sociales, environnementales, politiques, économiques émanant de la société sur le territoire de la Région Bruxelloise pour l'objet choisi. Elle devra faire état des ressources, des solidarités, des capacités d'agir des acteurs, des expériences vécues sociales, écologiques, économiques, politiques des Bruxelloises et leurs recompositions, pour venir les confronter à l'organisation et aux politiques actuelles, dans une perspective critique du fonctionnement de notre société. Une analyse complète de ces cas empiriques implique un certain nombre de tâches : montrer en quoi le

---

<sup>9</sup> Inspirées de l'ouvrage de Guéguen H., Jeanpierre L., 2022, *La perspective du possible. Comment penser ce qui peut nous arriver, et ce que nous pouvons faire*, Paris, La Découverte, L'horizon des possibles.

cas étudié incarne un problème de société ; analyser de manière détaillée le mode de fonctionnement du dispositif institutionnel, des organisations sociales, des collectifs en question au sein de la réalité ; extraire les principes généraux qui sous-tendent la conception de ces dispositifs ; cerner les conditions qui ont facilité leur réalisation ; mettre au jour les dilemmes auxquels les acteurs sont confrontés (les sentiments d'avenir bouché, de crise ou de catastrophe sont des indices à investiguer) ainsi que leurs espérances et les obstacles qu'ils rencontrent. Ce diagnostic permet de forger des analyses qui prennent en compte pleinement la complexité de la situation, son caractère composite et intersectoriel. L'enquête permettra de préciser des visions plausibles d'alternatives transformatrices. Elle veillera à cartographier le champ des possibles qui pourraient impulser des changements institutionnels et se produire sous différentes conditions sociales, économiques, politiques, environnementales. L'analyse théorique tentera également de prévoir les conséquences non intentionnelles de la mise en œuvre de ces dispositifs alternatifs. Aussi, elle tentera d'identifier les contradictions, les limites et les tensions auxquels devront se confronter les alternatives à la situation actuelle.

- **Par une enquête sur les projections et l'accès aux possibilités** : Quels liens les individus construisent entre présent effectif et avenir projeté, entre projections de possibles et situation réelle, tenant compte de leurs conditions d'existences sociales et économiques. Certains avènements sont-ils plus confisqués que d'autres<sup>10</sup> ? Qu'en est-il du sentiment d'avoir le choix, de pouvoir concevoir des projets d'avenir ? Les sentiments d'avenir bouché, de crise ou de catastrophe ont aussi une place dans cette approche. L'enquête permettra de mettre au jour les variations dans l'accès au possible, à partir d'une analyse des structures subjectives et sociales qui conditionnent le « champ des possibles ». Inspirées par une sociologie des sciences et les analyses sociotechniques, l'enquête travaillera sur nos institutions, outils, objets, groupes d'acteurs pour mettre au jour les mécanismes de définition et d'aliénation des possibles, et pour éclairer les « autres possibles », en particulier tous ceux qui ont été à chaque moment écartés et/ou qui font l'objet de conflits et de luttes. Les mécanismes d'invisibilisation et une analyse des impensés ont une place dans ces enquêtes. Certains objets sont ici particulièrement intéressants à investiguer, comme la mobilité sociale rapide, les positions sociales floues comme celles des professions peu professionnalisées ou des « postes à faire », ou encore, des objets plus collectifs comme les crises économiques et politiques, les guerres, les catastrophes car ils se présentent comme des objets qui interrogent « le monopole de certains possibles » officiels ou institutionnels et l'emprise du probable sur les possibilités subjectives. Ces objets augmentent le pouvoir d'imaginer un possible non ajusté. L'enquête ici a pour objectif d'éclairer autrement l'action publique sur les possibilités transformatrices de notre société, à partir d'une analyse rigoureuse de l'accès aux possibles, éclairant la façon dont le jeu se fait et comment l'ouvrir.

- *Les recherches PRB peuvent mobiliser une méthode relevant de la prospective.*

Le programme PRB requiert l'usage de méthodes exploratoires, comme celle relevant de la prospective « à la française »<sup>11</sup>. Le projet construit une question prospective pertinente, elle-même élaborée à partir de la question de recherche (le projet ne peut se réduire qu'à la mise en œuvre d'une méthode

<sup>10</sup> <sup>10</sup> Cf. Duvoux N., 2023, *L'avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, PUF.

<sup>11</sup> Voir les travaux de De Jouvenel, H. (2004). *Invitation à la prospective—An invitation to foresight*. Futuribles ; Godet et Durance, 2011, *La prospective stratégique*, Dunod.

prospective mais bien comprendre, dans un premier temps, un travail de recherche scientifique qui permettra, dans un second temps, d'identifier les variables pertinentes du système et réaliser leur analyse fouillée). Il comprend un horizon temporel et une échelle géographique. La méthode suppose l'élaboration d'un dossier prospectif comprenant la délimitation du système et l'identification de variables-clés à partir d'une recherche de terrain solide et ambitieuse. Chaque variable est décrite à partir d'un ensemble de données tant quantitatives que qualitatives, une analyse rétrospective et une analyse du jeu des acteurs ; une construction d'hypothèses d'évolution pour chaque variable (identification des facteurs de rupture, des signaux faibles, des tendances lourdes, etc.) ; une analyse des interactions entre les variables ; une analyse morphologique des combinaisons des hypothèses associées à ses variables ou ses composantes. Ce travail permettant la construction de scénarios prospectifs des futurs possibles<sup>12</sup>. D'autres méthodes relevant du champ plus large des *future studies*<sup>13</sup> peuvent être mobilisées, pour peu que soit clairement présenté le protocole de construction des futurs et le cadre théorique global retenu. Aussi, le recours à l'écriture fictionnelle, la mobilisation de la littérature spéculative ou science-fictionnelle sont possibles pour venir appuyer la mobilisation de visions utopiques ou dystopiques dans la construction des scénarios<sup>14</sup>. Une analyse réflexive sur les effets de ces projections sur les manières de vivre et de se rapporter à l'action est alors attendue.

Une approche « backasting »<sup>15</sup> est possible à condition qu'elle intervienne à l'issue d'une phase exploratoire qui aura préalablement pensé un ensemble de possibilités et que le choix de ce futur soit justifié. En effet, l'approche mobilisée dans le programme PRB doit être participative et par là même inclure les différents acteurs concernés, tenant compte des inévitables rapports de forces, divergences, conflits, controverses qui composent un champ. La construction des futurs possibles doit se penser à partir des multiples positions, pratiques et représentations des acteurs concernés.

#### 1.4.2. Thématiques du programme PRB

Le programme PRB va alterner des années fléchées (sur une classe d'objets spécifique) et des années blanches.

Les projets sélectionnés pour les années fléchées créeront une synergie entre les équipes, à partir d'analyses complémentaires sur un même thème. L'évaluation et la sélection des projets de recherche tiendra compte de cette complémentarité entre les équipes et les projets.

Les projets introduit pour un financement en 2026 entrent dans une année blanche.

---

<sup>12</sup> Des éléments de méthodes sont décrits de façon plus approfondie par exemple dans le projet PRB Cogito (cohorte 2022) : <https://www.cogito.brussels/academic-publications>. Voir aussi le travail prospectif réalisé par le projet PRB Pandorix (cohorte 2021) : [https://www.pandorix.be/?page\\_id=503](https://www.pandorix.be/?page_id=503)

<sup>13</sup> Börjeson, L., Höjer, M., Dreborg, K.-H., Ekvall, T., & Finnveden, G. (2006). Scenario types and techniques: Towards a user's guide. *Futures*, 38(7), 723–739. <https://doi.org/10.1016/j.futures.2005.12.002>

<sup>14</sup> Voir par exemple les travaux d'Alessandro Pignocchi : <https://punitish.blogspot.com/> ou encore Lefebvre P., Maury E., Prignot N., 2024, *Dans leur pas. Réalités fabulées de 2061*, Editions Cambourakis ; Markley S., 2024, *Le déluge*, Albin Michel ; Stanley Robinson K., 2020, *Le ministère du futur*, Babelio, etc.

<sup>15</sup> Par « backasting », nous entendons la définition d'un seul futur souhaitable, et l'établissement d'un ensemble d'étapes préalables pour arriver à sa réalisation. L'approche « backasting » est normative : elle pose inévitablement la question de « pour quels acteurs ce futur est-il souhaitable » et qu'en est-il pour les différents acteurs du champ concerné.

### 1.4.3. Recherches et innovations responsables.

Le programme PRB soutient des projets qui répondent aux critères de recherches et d'innovation responsables, ceci notamment au regard des aspects suivants :

- Diversité et inclusion. La recherche de diversité et d'inclusion/inclusivité implique de prendre en compte un large spectre d'acteur.trice.s concernés par le sujet de la recherche (des voix les plus discrètes aux acteurs les plus visibles).
- Prise en compte de la vulnérabilité éventuelle des personnes qui livrent des (fragments de) récits de vie ou des données à caractère personnel/intime dans le cadre d'enquêtes ou de recherches.
- Importance de penser la restitution des résultats auprès de ceux et celles ayant confié leurs voix dans le cadre de la recherche.
- Anticipation et réflexion à propos des impacts (politiques, sociaux, économiques, environnementaux, etc.), des enjeux éthiques, des présupposés, des valeurs et des buts de la recherche.
- Evaluation des conséquences négatives des résultats.
- Considération de différentes stratégies et méthodes possibles pour limiter les biais de la recherche et tenir compte des aspects évoqués ci-dessus.
- Ouverture et transparence. Il s'agit de communiquer de façon transparente les méthodologies, les résultats, les conclusions et les implications de la recherche afin de permettre le débat public et le dialogue. Ceci améliore la visibilité et la compréhension de la recherche.

Les projets de recherche PRB ont pour objectif de nourrir le débat politique et de participer à l'amélioration des politiques publiques. La recherche doit être pensée depuis son montage de façon responsable, notamment par rapport aux publics les plus fragilisés, compte tenu de ces aspects.

## 2. MODALITÉS DU PROGRAMME PRB.

Innoviris est responsable de la coordination scientifique et administrative du programme *Prospective Research*. Ce document comprend toutes les informations dont les chercheur.euse.s ont besoin pour introduire un projet pour dans le cadre du programme *Prospective Research Brussels*.

### 2.1. INTRODUCTION AUPRÈS D'INNOVIRIS

Les demandes de financement peuvent être introduites à tout moment de l'année en version électronique avec « signature qualifiée » de préférence<sup>16</sup> ou si celle-ci n'est pas possible, avec signature scannée, à [funding-request@innoviris.brussels](mailto:funding-request@innoviris.brussels) (avec [epottier@innoviris.brussels](mailto:epottier@innoviris.brussels) en copie).

Les demandes doivent être établies à l'aide du formulaire disponible sur le site Internet d'Innoviris dans la boîte à outil du programme *Prospective Research* ; elles doivent être complètes et satisfaire à l'ensemble des critères définis dans le présent règlement.

---

<sup>16</sup> Pour la définition, voir : <https://economie.fgov.be/fr/themes/line/commerce-electronique/signature-electronique-et>

Les projets soumis par d'autres voies ne seront pas pris en considération.

Note : un projet refusé lors d'une édition précédente du programme *Prospective Research* peut être réintroduit jusqu'à deux fois. Dans ce cas, une annexe expliquant en quoi cette nouvelle version du projet répond aux lacunes mises en avant lors de l'évaluation précédente devra être jointe au dossier de demande. Il est conseillé de contacter Innoviris avant de réintroduire une demande.

## 2.2. DÉROULEMENT ET PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Après une première analyse de recevabilité effectuée par les conseillers scientifiques d'Innoviris, les propositions jugées recevables seront évaluées par un comité d'évaluation composé d'experts pluridisciplinaires ad hoc, c'est-à-dire des experts académiques, des spécialistes de la prospective et des représentants d'Innoviris.

### 2.2.1. Analyse de la recevabilité

**L'analyse de la recevabilité de la proposition est réalisée par Innoviris.** La proposition est jugée recevable si elle répond aux critères de recevabilité suivants :

- Le(s) chercheur(s) identifié(s) doit (doivent) être titulaire(s) d'au moins un diplôme de Master au début de la recherche ;
- Le(s) promoteur(s) est (sont) professeur(s) ou chercheur(s) titulaire(s) dans l'(les)organisme(s) de recherche bruxellois bénéficiaire(s) ou est (sont) directeur(s) de recherche de l'organisme ; **Attention**, un promoteur ne peut être impliqué dans plus de 2 projets introduits dans le cadre de cet appel.
- La demande a été rédigée conformément aux exigences formelles (utilisation du bon formulaire, réponses étayées aux différents critères, respect du nombre de pages demandées, caractère complet du formulaire, etc.) ;
- Le(s) demandeur(s) doit (doivent) avoir satisfait à l'ensemble des obligations imposées dans le cadre de toute aide antérieure accordée par la Région ;
- Le projet ne peut pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de subvention ;
  - *Notez qu'entre le moment de l'introduction d'un projet et son démarrage en cas de sélection, plusieurs mois d'instruction sont nécessaires. Le processus d'évaluation puis le processus administratif de validation du projet s'organisent en plusieurs étapes. A titre indicatif, il peut s'écouler six mois entre l'introduction d'une demande et le démarrage du projet. Aussi, un projet sélectionné peut se voir reporté à l'année budgétaire suivante si le budget disponible pour le programme l'année de soumission est épuisé. Innoviris informe dans les meilleurs délais les candidats sur les temps de traitement et les avancées du processus administratif d'évaluation des projets.*
- Le projet doit avoir un lien avec les compétences régionales. Les compétences sont reprises sur le [site du Parlement Bruxellois](#). En cas de doute n'hésitez pas à contacter Innoviris.

Le projet doit s'inscrire pleinement dans le cadre du programme présenté ci-dessus (1.4) et fera l'objet d'une analyse rigoureuse. En cela, le contenu et le niveau de détails du dossier doivent permettre à un comité d'évaluation composé d'experts d'évaluer le projet selon les critères d'évaluation définis au point 2.1.2 ci-dessous et reprenant les éléments du cadre du programme. Dans le cadre de l'examen

de recevabilité, les liens avec d'autres projets instruits par Innoviris ou d'autres instances sont également analysés pour éviter tout cumul de financement.

### 2.2.2. Evaluation par un comité d'évaluation des propositions recevables

Après la confirmation de la recevabilité du dossier, une évaluation finale sera réalisée sur base des critères d'évaluation de l'opportunité de l'octroi de la subvention. Dans le cadre de l'évaluation, Innoviris se réserve le droit de demander des informations complémentaires nécessaires à la bonne évaluation du dossier.

**Les propositions jugées recevables seront évaluées par un comité d'évaluation pluridisciplinaire,** composé d'expert.e.s académiques et de spécialistes de la prospective ainsi que de représentants d'Innoviris. L'évaluation sera faite sur la base des documents introduits (qui sont envoyés aux membres du comité d'évaluation après signature d'un accord de confidentialité) et lors d'un entretien **sur la base des critères d'évaluation suivants :**

- **Le caractère innovant, la qualité scientifique du projet et sa faisabilité :**
  - Le projet est-il original et innovant par rapport à l'état de l'art ? Les champs de recherche, le cadre théorique, la problématique de recherche sont-ils clairement définis ? Les objectifs, les questions de recherche et la méthodologie sont-ils clairs ?
  - L'approche sur les possibles retenue est-elle claire, justifiée, élaborée et pertinente par rapport à l'objet de la recherche ?
    - Enquête sur les alternatives.
    - Enquête sur les projections et l'accès aux possibilités.
    - Méthode relevant de la prospective « à la française » ou des *future studies*.
  - Le programme de travail est-il développé de manière cohérente et pertinente avec les objectifs de la recherche ?
  - La connaissance de la situation sur le terrain : notamment via la mobilisation d'un dispositif de recherche participatif, pluridisciplinaire et intersectoriel pertinent.
  
- **L'impact sociétal, économique et/ou environnemental sur la Région de Bruxelles-Capitale :**
  - Les résultats attendus présentent-ils un potentiel de contribution au développement sociétal, économique et/ou environnemental de la Région ?
  - Les résultats du projet permettront-ils d'alimenter le débat politique et auprès des acteurs directement concernés par le sujet ?
  - Les résultats pourront-ils être accessibles aux différents groupes d'acteurs (travail conséquent de vulgarisation prévu) ?
  - Des résultats et recommandations à terme sont-ils envisagés qui pourraient être implémentés par la Région et les pouvoirs publics ?
  
- **Expertise de l'équipe ou des équipes en charge du projet de recherche, complémentarité et cohérence :**
  - Les chercheurs et le(s) promoteur(s) disposent-ils de l'expertise nécessaire pour l'exécution de cette recherche ?

- L'équipe de recherche assure-t-elle la pluridisciplinarité et l'intersectorialité du projet, permettant d'assurer une analyse systémique de l'objet de recherche ?
- Y a-t-il une cohérence, une cohésion et une complémentarité suffisantes entre les partenaires du projet ?
- Le budget demandé est-il en adéquation avec le projet ?

### 2.3. DÉCISION D'OCTROI

En cas d'évaluation positive, Innoviris proposera au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou au/à la Ministre chargé(e) de la Recherche scientifique de financer le projet. Sur la base du rapport argumenté fourni par Innoviris, le Gouvernement ou le ou la Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale décidera de financer ou non le projet.

### 2.4. DURÉE ET DEROULEMENT DES PROJETS

La période de développement et d'exécution du projet couvre l'entièreté du Projet, soit un maximum de trois ans de recherche, plus l'ajout de 3 mois uniquement dédié à la valorisation des résultats.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée qui conditionnera la poursuite du projet (GO/NO GO). La poursuite est conditionnée par une évaluation positive des travaux réalisés durant la première phase de 18 mois et des éventuelles adaptations du programme à réaliser au cours de la période supplémentaire. Cette évaluation sera réalisée par un comité d'évaluation composé d'experts ad hoc.

En cas d'évaluation négative, le projet prend fin de manière définitive à 18 mois.

La poursuite du financement vers les 3 mois de valorisation active, après les trois ans de recherche, sera aussi conditionnée au plan de valorisation élaborée par l'équipe de recherche (à la soumission du projet et revue à mi-parcours) et de l'évaluation positive de l'ensemble de la recherche à l'issue des trois années.

### 2.5. MONTANT DU FINANCEMENT

Le taux d'intervention de la Région de Bruxelles-Capitale correspond à 100% du budget total.

La subvention couvre la totalité du projet, soit trois ans de recherche.

La subvention couvre le salaire du (des) chercheur(s), les coûts des instruments et du matériel, les autres frais d'exploitation (frais de fonctionnement), les frais de sous-traitance et les frais généraux. Pour les « frais admissibles » détaillés, veuillez-vous reporter au document « directives 2024 » disponible dans <https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques>. Aucun montant maximal n'est imposé par rapport aux autres frais d'exploitation et de personnel pouvant être demandés dans le cadre d'un projet. Le score d'un projet (sur la base des critères susmentionnés), son classement dans l'ensemble des projets et le budget disponible détermineront si le projet est financé ou non. Le budget demandé doit correspondre à la charge de travail.

## 2.6. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées par Innoviris, le responsable de traitement, au moyen de ce formulaire ont pour finalité le traitement de votre demande de financement (ce qui implique notamment l'analyse et l'évaluation par Innoviris et un comité d'évaluation externe). Leur traitement repose sur le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis et à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou sauf si une obligation légale oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des données traitées. Le temps de rétention sera celui nécessaire pour accomplir les objectifs du traitement concerné. Si vous avez des questions ou que vous désirez appliquer vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter [dpo@innoviris.brussels](mailto:dpo@innoviris.brussels) ou consulter notre page web "vie privée".

## 3. CALENDRIER DE L'APPEL

- Mai 2025 : ouverture de l'appel.
- 15 octobre 2025 : introduction des projets auprès d'Innoviris **par « l'Interface » de l'organisme de Recherche**. *Rappel : les projets doivent être soumis à l'Interface de l'Organisme de recherche à une date antérieure au 15 octobre. Veuillez communiquer avec ce service au plus tôt.*
- Novembre 2025 : recevabilité des demandes
- Fin novembre – début mai 2026 : évaluation par des jurys « ad hoc ».
- Juillet 2026 : décision d'octroi par le Gouvernement.
- La date de début du projet doit se situer entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> décembre 2026.

## 4. SUIVI DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Pour les projets qui auront été sélectionnés, le promoteur-coordonateur veillera à ce que les différentes étapes pour le lancement et le suivi du projet soient respectées. Ceci est nécessaire pour le bon déroulement du programme. Un suivi financier et scientifique des projets est en outre assuré par Innoviris sur la base des pièces fournies par le coordinateur. En cela, les documents remis à Innoviris pour le suivi du projet sont des éléments très importants qui doivent être correctement réalisés. Ils permettent d'évaluer la qualité du travail mené et d'assurer un meilleur suivi du projet.

Pour le suivi financier, les modalités d'introduction des rapports seront définies dans la convention.

Pour le suivi scientifique, des rapports d'activités, des comités de suivi et un rapport final seront soumis à Innoviris selon les échéances précisées ci-dessous et reprises dans la convention de subvention. A cet effet, des modèles sont mis à la disposition des équipes du projet. Les consortiums s'engagent par ailleurs à ce que durant le cycle du projet, ceux-ci soient représentés dans le cadre d'évènements *Prospective Research* (par exemple : *kick-off*, évènement final au Parlement bruxellois, etc.)

Une fois le projet terminé, un « policy brief » devra être rédigé contenant les principaux résultats et recommandations du projet, il sera diffusé par Innoviris à un public d'acteurs politiques et pourra être discuté au Parlement bruxellois. Une proposition de publication de la recherche devra être soumise dans *Brussels Studies* (publication et/ou « position paper »).

#### A 9 mois : comité de suivi

Au terme des 9 premiers mois, un comité de suivi est organisé par Innoviris. Ce comité de suivi fera un état des lieux des avancées du projet : une présentation orale mettra en évidence les éléments suivants :

- Informations générales sur le projet ;
- Premiers jalons de la recherche (en rapport avec le programme de travail original) ;
- Eventuelles modifications du programme ;
- Perspectives/applications envisagées pour la Région ;

#### A 18 mois : évaluation à mi-parcours

A 18 mois, la poursuite du projet est conditionnée par une évaluation positive des travaux réalisés durant la première phase de 18 mois et des éventuelles adaptations du programme à réaliser au cours de la période supplémentaire. Cette évaluation sera réalisée par un comité d'évaluation composé d'experts ad hoc.

Un rapport écrit comprendra les éléments suivants :

- Un résumé non confidentiel du Projet (max 20 lignes);
- Un rapport d'activités et des résultats obtenus au cours des 18 derniers mois écoulés du Projet en rapport avec le programme de travail original, et une éventuelle actualisation du programme pour les 18 prochains mois du Projet ;
- Une description de la valorisation attendue et des démarches entreprises ou qui seront mises en œuvre pendant les trois mois dédiés à la valorisation des résultats du projet, et qui font suite aux trois années de recherche.
- Une description des perspectives et possibilités d'application pour la Région
- Le formulaire de demande de renouvellement dûment rempli.

En cas d'évaluation négative, le Projet prendra fin de manière définitive.

#### A 27 mois : comité de suivi

Au terme des 27 mois, un comité de suivi est organisé par Innoviris. Ce comité de suivi fera un état des lieux des avancées du projet : une présentation orale mettra en évidence les éléments suivants :

- Un état des lieux détaillés des avancées du projet et des résultats obtenus au cours des 9 derniers mois écoulés en rapport avec le programme de travail original, et une éventuelle actualisation du programme pour la troisième année du Projet ;

- Une description succincte des démarches entreprises et des résultats obtenus en vue de la valorisation des résultats du Projet ;
- Une description succincte des perspectives et possibilités d'application pour la Région ;
- Un plan de clôture et de valorisation des résultats pour les trois mois qui font suite aux trois ans de recherche. **En l'absence de ce document et d'actions concrètes déjà mises en œuvre, le projet prend fin de manière définitive après les trois ans de recherche.**

#### A 36 mois : rapport final

Le rapport de recherche final, le *Policy Brief* et le planning des actions variées et originales prévues ou déjà réalisées de dissémination des résultats et d'animation du débat public pour les 3 mois complémentaires.

#### A 72 mois : Rapport ex-post

Analyse de l'impact sociétal, économique et/ou environnemental sur la Région de Bruxelles-Capitale :

- Les résultats ont-ils contribué au développement sociétal, économique et/ou environnemental de la Région ?
- Des résultats ont-ils été implémentés par la Région et les pouvoirs publics ?
- Les résultats du projet ont-ils alimenté le débat politique et citoyen ?
- Les résultats ont-ils été rendus accessibles au grand public (vulgarisation) ?

## 5. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les partenaires prennent toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation susceptible de compromettre l'exécution impartiale et objective du projet, y compris les situations constitutives de conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs. Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts pendant l'exécution du projet doit être signalée à Innoviris sans délai et par écrit.

## 6. FORMULAIRES ET INFORMATIONS

Le formulaire de demande de financement est disponible sur le site <https://www.innoviris.brussels/program/prospective-research> . Pour plus d'informations, veuillez contacter : Emmanuelle Pottier : [epottier@innoviris.brussels](mailto:epottier@innoviris.brussels). Tel : 02.600.50.14.